
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 3 JUILLET 2017 à 19 heures

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière, tenue par le conseil municipal de Westbury, au bureau municipal, 168 route 112, le lundi 3 juillet 2017 à 19 h et présidée par le maire Kenneth Coates.

Présences: Siège no 1: Marcel Gendron
 Siège no 3: Doris Martineau
 Siège no 4: Line Cloutier
 Siège no 5: Denis Allaire
 Siège no 6: Gray Forster
Absent : Siège no2: Réjean Vachon

Madame Adèle Madore, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Pensée : **L'homme le plus sage est celui qui de ses propres erreurs apprend à se garder des rechutes.**

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ©

Assemblée ordinaire du 5 juin 2017

4.00 CORRESPONDANCES ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période de juin 2017, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

6.01

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

7.01

8.00 TRÉSORERIE – COMPTES A PAYER ©

8.1 **salaires** du 1^{er} juin au 30 juin 2017 ©

Employés 11 864.49 \$ dépôt direct

achats listes ©

2017-06C 8 785.40 \$
2017-07A 28 969.61 \$
2017-07B 53 229.75 \$

8.2 **Certificats disponibilité de crédits-**

dépôt rapports sec.-trés. et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période de juin en vertu du règlement de délégation, art.96l CMQ.

9.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9.01 Adoption du règlement no. 2017-06 modifiant le règlement de lotissement ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement 6-2000 afin d'enlever une partie de l'article 5.1, par. 1 « Généralités »

9.02 Adoption du règlement 2017-04, règlement modifiant le règlement de zonage 6-2000 afin de régir l'implantation d'auberges rurales, de restaurations champêtres, de résidences de tourisme, de résidences intergénérationnelles et de commerces de garde et de pension d'animaux à l'intérieur de certaines zones et d'inclure des dispositions relatives à l'implantation d'activités de seconde et de troisième transformation reliées à l'agriculture et à la forêt et les dispositions relatives aux bâtiments complémentaires.

10.00 AVIS DE MOTION

10.01

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 Analyse de sécurité et de circulation rte 112, 214 et 253 (abandon avec la Ville de East Angus)

11.02 Rapport de l'épandage de l'abat poussière

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, sécurité civile et voirie

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies

Conseillère #3 Doris Martineau : famille et loisirs, sécurité civile

Conseillère #4 Line Cloutier : matières résiduelles

Conseiller #5 Denis Allaire : sécurité civile

Conseiller #6 Gray Forster : incendie, transport en commun et voirie

Maire : MRC

b) Rapports – chef d'équipe

Rapport du mois de juin 2017

Travaux à faire en juillet

Rapport de l'épandage de l'abat-poussières / fauchage des chemins

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

Rapport des permis émis en juin 2017

Congé du 24 juin 2017 (vendredi)

Congé du 1^{er} juillet (vendredi)

Congé pour vacances sem. du 24 juillet au 04 août 2017

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire-trésorière

Congé du 24 juin 2017 (vendredi)

Congé du 1^{er} juillet (vendredi)

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 Soumission pour la toiture du bureau municipal

13.02 Remise des bourses reconnaissances aux étudiants 2017 le 26 sept. 2017

13.03 Résolution pour le maintien du sergent Simon Champagne au poste de la SQ Cookshire

13.04 Soumission pour changer les genévriers (conifères) au bureau municipal

13.05 Augmentation du tarif de traitement des matières résiduelles résidentielles de 45\$/tm

13.06 Rapport des travaux sur le chemin Gosford Ouest face au 169

14.00 INVITATIONS

14.01 Chal'isba habitations natures portes ouvertes le 8 juillet de 10h à 16h (550 Tuilerie)

15.00 VARIA

15.01 Subvention pour l'organisme Nature Cantons de l'Est
15.02 Rencontre avec le MAMOT concernant les dossiers en cours le 4 juillet à 9h
15.03 Résolution de la MRC –troisième représentant de la municipalité

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

17.00 FERMETURE

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI LE 3 JUILLET 2017 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2017-147

résolution no 2017-147

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Denis Allaire et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

A D O P T É E

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-148

résolution no 2017-148

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Denis Allaire et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que proposé en laissant le point « Varia » ouvert:

A D O P T É E

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2017

2017-149

résolution no 2017-149

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance du 5 juin 2017 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale.

A D O P T É E

4.0 CORRESPONDANCE

2017-150

résolution no 2017-150

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la correspondance reçue durant le mois de juin 2017 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

Aucune

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

Aucun

8.0 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de juin 2017, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ

2017-151

résolution no 2017-151

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'APPROUVER les salaires du mois de juin 2017 pour un montant de :
Employés 11 864.49 \$ dépôt direct

D'APPROUVER les listes des comptes à payer total

2017-06C	8 785.40 \$
2017-07A	28 969.61 \$
2017-07B	53 229.75 \$

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

A D O P T É E

9.0 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9.01 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2017-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Westbury désire modifier le règlement de lotissement no 6-2000 afin d'enlever une partie de l'article 5.1, par. 1 « Généralités »

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 5 juin 2017 par la conseillère Line Cloutier;

2017-152

résolution no 2017-152

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Gray Forster et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

POUR CES MOTIFS, le conseil décrète ce qui suit et remplace le point 5.1 Généralités par:

Règlement de lotissement

**CHAPITRE V
GÉNÉRALITÉS**

5.1 Généralités Aucune opération cadastrale relative aux voies de circulation ou aux sentiers piétonniers ne peut être effectuée si elle ne concorde pas avec les normes de dimensions prévues au présent règlement.

ADOPTÉE

9.02 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-04, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 6-2000

ATTENDU QUE la municipalité de Westbury désire modifier le règlement de zonage no 6-2000 afin de régir l'implantation d'auberges rurales, de restaurations champêtres, de résidences de tourisme, de résidences intergénérationnelles et de commerces de garde et de pension d'animaux à l'intérieur de certaines zones et d'inclure des dispositions relatives à l'implantation d'activités de seconde et de troisième transformation reliées à l'agriculture et à la forêt et les dispositions relatives aux bâtiments complémentaires;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 3 avril 2017 par la conseillère Line Cloutier;

ATTENDU QUE l'adoption du premier projet a été adopté le 1^{er} mai 2017;

ATTENDU QUE la consultation publique s'est tenue le 29 mai 2017;

ATTENDU QUE le second projet a été adopté le 5 juin 2017 et transmis à la MRC le 26 juin 2017;

2017-153

résolution no 2017-153

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Denis Allaire et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury adopte le règlement no. 2017-04 modifiant le règlement de zonage 6-2000 ;

QUE l'original dudit document soit conservé aux archives de la Municipalité du canton de Westbury et transcrit au livre des règlements et qu'il a le même effet que s'il était transcrit au complet dans le livre des délibérations de la Municipalité.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

10.0 AVIS DE MOTION

Aucun

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 ABANDON DE L'ÉTUDE DE SÉCURITÉ ET DE CIRCULATION AVEC LA VILLE DE EAST ANGUS

CONSIDÉRANT que la municipalité du canton de Westbury a dans sa résolution 2017-110 adoptée le 1^{er} mai 2017 demandé en partenariat avec la Ville de East Angus et le CLD de procéder à l'analyse de sécurité et de circulation des routes 112-214 et 253;

CONSIDÉRANT que la Ville de East Angus a de son côté adopté la résolution no. 2017-143 la même résolution concernant l'analyse de sécurité et de circulation;

CONSIDÉRANT qu'une première rencontre s'est déroulé le 1^{er} juin 2017 à laquelle participait le directeur général de la Ville, M. David Fournier et son trésorier, M. Bruno Poulin, la directrice générale de Westbury, Mme Adèle Madore et le directeur adjoint du CLD, M. Bernard Ricard;

CONSIDÉRANT que la rencontre consistait à discuter de l'offre de service pour les services professionnels d'ingénierie afin de trouver des solutions pour l'aménagement géométrique et de trouver des avantages et inconvénients pour les 10-15 ou 20 ans;

CONSIDÉRANT que le but du mandat était de préparer un plan concept à être présenté au Ministère des Transports et qui aurait eu comme objectif de développer le secteur sans limiter les accès aux terrains commerciaux à proximité pour les 2 municipalités;

CONSIDÉRANT que la Ville de East Angus a reçu en date du 20 juin 2017 un croquis préparé par la Direction générale de l'expertise immobilière du Transport, Mobilité durable et Électrification des transports indiquant le non-accès pour le 315 Angus Sud (rte 214);

CONSIDÉRANT que la Ville a accepté la demande du MTQ en mentionnant qu'elle ne pouvait pas interdire un non-accès sur la rue Angus Sud par le biais de ses règlements et de donner accès à la propriété du 315 Angus Sud par le chemin Lipsey Ouest ;

CONSIDÉRANT que la Ville de East Angus juge important de donner suite au MTQ sans tenir compte d'une éventuelle étude avec la municipalité de Westbury et la contribution du CLD;

2017-154

résolution no 2017-154

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Gray Forster et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury informe la Ville de East Angus que le non-accès sur une partie de la rue Angus Sud et du plan proposé par le MTQ n'est pas envisageable étant donné que la suggestion ne fera que mettre en péril le développement des terrains commerciaux du secteur.

QUE la municipalité de Westbury se retire de l'éventuelle étude avec la Ville de East Angus étant donné que le croquis présenté par le MTQ à la Ville n'avantage pas le développement du secteur et nuira aux commerces déjà en place.

QUE la municipalité de Westbury se charge elle-même de demander des soumissions pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude de circulation et l'aménagement des intersections de la route 112, 214 et 253 sur son territoire à partir du chemin de l'aéroport afin d'améliorer l'accès aux terrains commerciaux et aux commerces existants.

QUE la municipalité de Westbury demande la contribution du Centre Local de Développement dans ce projet.

QUE la résolution soit envoyée à la Ville de East Angus, au CLD, au député de Mégantic et au Ministère des Transports, Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

A D O P T É E

11.02 RAPPORT DE L'ÉPANDAGE DE L'ABAT POUSSIÈRE

Un rapport de l'épandage de l'abat poussière sur les chemins est remis aux membres du conseil.

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, voirie et sécurité civile
Rien de spécial

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies
Absent

Conseillère #3 Doris Martineau : famille et loisirs
Rien de spécial

Conseillère #4 Line Cloutier : matières résiduelles
La rencontre du 20 juin de la Régie sanitaire, un nouveau directeur Dany Roux. L'ancien directeur M. Daniel Groleau lui donnera un support. L'adjointe Isabelle n'est plus à l'emploi de la régie.

Conseiller #5 : Denis Allaire : sécurité civile
Rien

Conseiller #6 Gray Forster : incendie et transport en commun
Un pompier de la régie de Ascot a démissionné il faudra trouver un remplaçant.

Maire :
Les OMH de la MRC devront se regrouper et pourraient être gérés par la MRC.

b) Rapports – chef d'équipe

Rapport du mois de juin 2017
Travaux à faire en juillet
Rapport de l'épandage de l'abat-poussières / fauchage des chemins

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

Rapport des permis émis en juin 2017
Congé du 24 juin 2017 (vendredi)
Congé du 1^{er} juillet (vendredi)
Congé pour vacances sem. du 24 juillet au 04 août 2017

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire-trésorière

Congé du 24 juin 2017 (vendredi)
Congé du 1^{er} juillet (vendredi)

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 SOUMISSION POUR LA TOITURE DU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions pour le remplacement du revêtement de la toiture du bureau municipal;

ATTENDU que la municipalité a reçu 3 soumissions conformes;

2017-155

résolution no 2017-155

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par le conseiller Denis Allaire et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser la compagnie Les entreprises Pascal Doucet à effectuer le remplacement du revêtement en acier selon les exigences du devis préparé par la directrice générale et du dépôt de la soumission au coût de 19 800\$ en plus des taxes applicables.

QUE les travaux seront faits sous la supervision du chef d'équipe.

A D O P T É E

13.02 REMISE DES BOURSES RECONNAISSANCES AUX ÉTUDIANTS 2017 LE 26 SEPT. 2017

Pour information.

13.03 RÉSOLUTION POUR LE MAINTIEN DU SERGENT SIMON CHAMPAGNE AU POSTE DE LA SQ COOKSHIRE

La mairesse de Ascot Corner a demandé que les municipalités de la MRC appuient le maintien du sergent Simon Champagne au poste de directeur de poste de Cookshire. Le conseil de Westbury juge que cette nomination ne relève pas des municipalités.

13.04 SOUMISSION POUR CHANGER LES GENÉVRIERS (CONIFÈRES) AU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU que la municipalité a reçu une soumission pour remplacer les genévriers qui sont rougis au bureau municipal par la compagnie Pépinière Amanda Joe au coût de 425\$ en plus des taxes applicables;

2017-156

résolution no 2017-156

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Allaire
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury n'accepte pas la soumission de Pépinière Amanda Joe et demande que l'employé, Yves Allaire coupe les genévriers.

A D O P T É E

13.05 AUGMENTATION DU TARIF DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉSIDENTIELLES DE 45\$/TM

Un communiqué en provenance de Valoris qui mentionne une hausse du coût des traitements des matières résiduelles sera augmenté de 45\$ la tonne et passera à 129.24 la tonne pour les municipalités du HSF et de la Ville de Sherbrooke. Cependant ce cout sera 114.24 \$ pour les autres clients.

13.06 RAPPORT DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN GOSFORD OUEST FACE AU 169

ATTENDU que des travaux ont été faits sur le chemin Gosford Ouest afin d'abaisser un bouton près du 169 Gosford Ouest;

ATTENDU que les travaux ont été faits en régie sous la supervision de l'ingénieur municipal et du chef d'équipe;

ATTENDU que le coût des travaux s'élève à 30 900.37\$;

2017-157

résolution no 2017-157

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par le conseiller Gray Forster et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le montant de 30 900.37\$ pour les travaux soit payables par le fonds des redevances carrières et sablières et que la directrice générale effectue le transfert dans le compte courant.

A D O P T É E

14.00 INVITATIONS

14.01 Chal'isba habitations natures portes ouvertes le 8 juillet de 10h à 16h (550 Tuilerie)

15.00 VARIA

15.01 SUBVENTION POUR L'ORGANISME NATURE CANTONS DE L'EST

ATTENDU que l'organisme Nature Cantons de l'Est est venu présenter les différents projets des monts Stoke;

2017-158

résolution no 2017-158

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par la conseillère Line Cloutier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser un montant de 500\$ à l'organisme Nature Cantons de l'Est et que la directrice générale procède au paiement.

A D O P T É E

15.02 RENCONTRE AVEC LE MAMOT CONCERNANT LES DOSSIERS EN COURS LE 4 JUILLET À 9H

Une rencontre se tiendra le 4 juillet à 9 :00 hrs au bureau municipal concernant l'annexion du restaurant McDonald's par la Ville de East Angus avec les représentants du MAMOT. Présences : M. Pierre Poulin, directeur du MAMOT régional et M. Miguel Herrero M. le maire, la conseillère Doris Martineau, les conseillers Marcel Gendron, Denis Allaire et Gray Forster.

15.03 RÉSOLUTION DE LA MRC –TROISIÈME REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que le conseil désigne, lorsque requis, un conseiller municipal à titre de maire suppléant. Le conseiller nommé remplace le maire et exerce les pouvoirs et devoirs de celui-ci lorsqu'il est absent, empêché de remplir sa charge ou suite à la vacance de la charge ;

2017-159

résolution no 2017-159

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par la conseillère Line Cloutier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseiller M. Marcel Gendron soit nommé maire suppléant pour la période se terminant en novembre 2017.

QUE le maire suppléant peut représenter la municipalité à la séance du conseil de la MRC et aux ateliers de travail si le maire est absent ou pour toute autre raison prévue par la loi.

QUE les autres membres du conseil municipal soient nommés comme 3^e représentant en l'absence du maire et du maire suppléant afin de représenter la municipalité aux séances de la MRC du Haut St-François et aux ateliers de travail.

A D O P T É E

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

Quand l'asphalte sera réparé sur la rue Angus Nord, près d'un ponceau qui traverse le chemin.

Les travaux devront être faits sous peu si la température le permet.

17.00 FERMETURE

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2017-160

résolution no 2017-160

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par la conseillère Line Cloutier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit fermée;

A D O P T É E

L'assemblée est levée à 20 heures 30 minutes.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Adèle Madore

Kenneth Coates
Maire

Adèle Madore
Directrice générale/secrétaire-trésorière